

# Utilisation du logo d'appartenance et normes graphiques

Politique M-2023.01

**Portée : membres**

**Adoptée par le conseil d'administration le 24 mai 2023**

Le logotype du MAQ constitue sa signature au même titre que son nom. Il se décline en trois versions.

<p>Logo complet : réservé à l'usage du MAQ et de ses employés pour identifier les documents produits par l'organisme.</p>	<p>Logo membre individuelle : destiné aux membres individuelles en règle qui souhaitent afficher leur adhésion au MAQ</p>	<p>Logo membre partenaire : destiné aux membres individuelles en règle qui souhaitent afficher leur adhésion au MAQ</p>
		

*Le mouvement de cette spirale prend son origine dans l'enfant. Dans son sillon, s'inscrivent d'abord la mère et le père ou l'autre parent. Puis ce mouvement s'ouvre sur l'entourage, la communauté. Le logo du MAQ suggère mouvement, ouverture, diffusion et croissance, tout en étant centré sur l'enfant.*

## 1 Droits d'utilisation des logos

Toute personne utilisant le logo complet, membre individuelle ou membre partenaire doit s'assurer qu'il n'est pas présenté de façon à laisser croire que la publication émane du MAQ ou a été approuvé par celui-ci.

### 1.1 Logo complet

Quiconque souhaite utiliser le logo du MAQ doit préalablement en faire la demande par courriel en donnant un maximum de détails sur l'utilisation envisagée : [\\_info@mouvementallaitement.org](mailto:_info@mouvementallaitement.org). Si la demande est acceptée, vous recevrez un fichier PDF ou PNG qui doit être utilisé selon les normes graphiques ci-contre.

## 1.2 Logo membre individuelle et membre partenaire

Les logos membres servent à afficher son adhésion au MAQ. Son utilisation par les membres est facultative. Les membres du MAQ n'ont aucune obligation à rendre visible leur adhésion. La liste des membres individuelles est confidentielle tandis que celle des membres partenaires est affichée sur le site web du MAQ est incluse dans ses rapports annuels.

L'utilisation du logo membre individuelle et membre partenaire est réservé aux membres du MAQ en règle, selon son type adhésion. Par exemple, une employée d'un membre partenaire ne peut utiliser le logo de la membre individuelle, elle doit utiliser le logo membre partenaire. La même règle s'applique pour les membres individuelles, elles ne peuvent en aucun cas utiliser le logo membre partenaire. L'usage du logo sert à indiquer votre statut.

Toute personne faisant usage de ces logos doit s'assurer de respecter la *Code internationale de commercialisation des substituts du lait maternel* et les résolutions subséquentes de l'Assemblée mondiale de la Santé.

## 2 Intégralité du logo et normes graphiques

---

L'usage du logo doit toujours être fait dans son intégralité que ce soit le logo complet, membre individuelle ou membre partenaire. Il existe pour chacun des logos, une version couleur, une version noire et une version blanche. Le logo ne peut être déformé, redessiné, ni y intégrer d'autres éléments. Le logo peut être grossi ou réduit cependant il doit toujours conserver ses proportions habituelles.

L'utilisation de la spirale seule est strictement réservée au MAQ.

Mauve	Turquoise
Pantone 7447 C	Pantone 7459 C
cmyk (22%, 40%, 0%, 53%)	cmyk (64%, 16%, 0%, 29%)
rgb (93,71,119)	rgb (66,152,181)
#69549B	#69549B

## 3 Importances du respect de la politique d'utilisation du logo

---

Le MAQ est un organisme reconnu pour sa rigueur et sa crédibilité en matière d'environnements favorables à l'allaitement. C'est pourquoi vous devez impérativement utiliser ce logo de manière à ne pas porter de préjudice à l'organisme.

Le non-respect de la politique entrainera une sanction.